

Enquête publique relative au projet de renouvellement et de l'extension de l'exploitation de la carrière Lafarge à la Fare les Oliviers ,lieu-dit- « vallon de Vautubière-Le Coussou »

Du 13 novembre 2013 au 13 décembre 2013

Conclusions motivées du commissaire enquêteur

→ Préfecture

Guénaël de Villeneuve, commissaire enquêteur,

M'étant rendu sur le site de la carrière et ses abords

Ayant rencontré les représentants de la Société Lafarge Granulats Sud, avant l'enquête et après qu'ils m'aient fait part des réponses à apporter aux remarques faites pendant l'enquête,

M'étant entretenu avec le représentant de l'autorité environnementale

Ayant rencontré successivement les quatres maires ou adjoint au maire des communes concernées

Ayant assuré 17 permanences de 3 heures chacune dans les quatre communes concernées,

Ayant examiné les remarques écrites et verbales faites durant l'enquête publique,

Ayant pris en considération les réponses à ces remarques faites par la Société Lafarge,

Ayant étudié l'ensemble du dossier complet et conforme à la réglementation , j'ai établi le rapport ci-joint ,mettant en avant l'intérêt du projet ,notamment le fait qu'il s'agit de la continuation et l'extension maîtrisée d'une activité déjà installée et acceptée ,et que les mesures pour atténuer l'impact sur l'environnement sont prises en conformité avec la réglementation, et qu'elles seront reconduites ,voire renforcées,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée dans le respect de la procédure,

J'émet un avis favorable

sur la demande formulée auprès du préfet des Bouches du Rhone par la Société Lafarge.

Les dispositions permettant de diminuer les impacts sur les hommes et l'environnement proche du site de carrière, telles qu'elles sont indiquées dans le dossier soumis à l'enquête, devront figurer dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Fait à Marseille le 20 décembre 2013,

Le commissaire enquêteur, Guénaël de Villeneuve

Guénaël de Villeneuve